



**Est
Ensemble**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'agglomération Est Ensemble
Direction Régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Appel à candidature

Contrat Local d'Éducation Artistique

En direction d'artistes en vue d'une résidence-mission dans le domaine du cinéma,
de l'image et de l'art vidéo menée en faveur des habitants de la Communauté
d'agglomération Est Ensemble (93)



1) Cadre de la résidence-mission

La Communauté d'agglomération Est Ensemble, la Direction Régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France s'associent dans la réalisation d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) en partenariat étroit avec les Villes membres de l'Agglomération, les structures culturelles, sociales et professionnelles d'Est Ensemble.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes est mise en œuvre sur le territoire de l'Agglomération pour la saison 2015/2016, comme année de préfiguration.

L'appel à candidature s'adresse à des artistes issus du domaine de l'image, du cinéma et des arts vidéo. Il porte sur la thématique des mythes et de la mythologie de nos quartiers.

a) Publics pressentis et quartiers concernés

La résidence-mission sur Est Ensemble s'adresse aux habitants de l'intercommunalité. Le comité de pilotage choisira le public cible de l'action et privilégiera les temps des activités périscolaires ou hors temps scolaires.

Le public visé peut ainsi concerner les élèves de la maternelle au collège, les publics des structures culturelles du territoire, le public intergénérationnel et familial, les publics des services municipaux, les associations du territoire.

Compte tenu du réseau unique de cinémas publics d'Est Ensemble, il est proposé de travailler avec le Cin'Hoche (à Bagnole), le Cinéma André Malraux (à Bondy) et le Magic Cinéma (à Bobigny) dans les quartiers du Plateau – Les Malassis – La Noue à Bagnole, et dans le Quartier de Bondy Nord – Bondy Centre – Pont-de-Bondy à Bondy.

b) Le thème : « Mythes et mythologie de nos quartiers »

Le thème choisi « Mythes et mythologie de nos quartiers » fait écho à la mutation du territoire d'Est Ensemble.

La Communauté d'agglomération a identifié la nécessité de mieux se connaître pour mieux se projeter dans ces transformations. Cela est particulièrement vrai dans les quartiers prioritaires qui bénéficieront du programme national de renouvellement urbain.

Le contrat de ville 2015, récemment signé, fixe deux objectifs :

- Prendre en compte l'histoire et la vocation d'accueil de l'immigration, pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux migrants, et valoriser cette spécificité du territoire (Objectif 1.3). Une action déclinant cet objectif prévoit de « valoriser l'histoire de l'immigration et la diversité culturelle propre au territoire et à ses habitants en mobilisant notamment l'outil culturel » (Action n°4).
- Conforter le rôle des habitants en tant qu'acteurs du quartier dès le diagnostic et tout au long des projets de renouvellement urbain (Objectif 12.2). Une action déclinant cet objectif prévoit de « Susciter et encourager des projets créatifs autour de la transformation du quartier : projet mémoire, utilisation éphémère des lieux... » (Action n°5).

La résidence-mission doit donc être l'occasion de travailler autour de l'histoire et de la mémoire : il convient de mieux connaître et raconter l'histoire des lieux et des habitants, et faire le lien entre le passé, le présent, et le futur de ces quartiers et de leurs habitants.



Le territoire est également marqué par des clichés, des préjugés, des stéréotypes. Le contrat de ville met en avant l'enjeu de renouvellement d'image pour les quartiers prioritaires. La résidence-mission peut être l'occasion de travailler sur l'analyse et la déconstruction de ces préjugés.

Le terme « mythe » peut être compris à la fois comme un récit historique et comme une image trompeuse¹, mais peut également être confondue avec celle de mystification : illusion, phantasme ou camouflage.

Le projet de résidence-mission retenu, l'équipe artistique collaborera avec son référent du CLEA (Cf. paragraphe pilotage de la résidence-mission) à l'élaboration d'un parcours de spectateur qui autour de la ou les œuvre(s) choisie(s) en diffusion tiendra compte des programmations des structures culturelles du territoire.

2) Définition de la résidence-mission

a) Enjeux

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants de la Communauté d'agglomération Est Ensemble. La résidence dépend de l'entière disponibilité de l'équipe artistique, sur une période équivalente à quatre mois, ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre déjà accomplie et disponible en lieux dédiés ou non.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvres.

Pour l'équipe artistique en résidence, **il s'agit de s'engager dans une démarche d'éducation artistique et culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).**

L'équipe artistique doit pouvoir contribuer au développement culturel du territoire d'Est Ensemble ainsi que permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine et de se familiariser avec la démarche artistique de l'équipe en résidence.

b) Intentions et objectifs de la résidence mission sur Est Ensemble

❖ Intentions :

- Permettre au plus grand nombre d'accéder aux pratiques culturelles et d'appréhender la création contemporaine grâce à la rencontre avec une équipe artistique
- Contribuer à développer l'esprit critique et d'analyse à travers des échanges et des rencontres autour d'œuvres
- Sensibiliser à l'art et à la culture
- Renforcer la résidence artistique comme un moyen de médiation culturelle
- Favoriser le développement artistique et culturel en redynamisant les liens avec certains partenaires
- Permettre un projet d'éducation artistique global et cohérent avec les structures partenaires
- Réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art
- Faire découvrir au public ciblé des formes artistiques innovantes en matière d'images et de cinéma
- Permettre de connaître les publics et leurs attentes

¹ Raoul Girardet, Mythes et mythologies politiques, 1986



❖ Objectifs :

Il sera donc demandé au collectif d'artistes d'élaborer une proposition à partir de la thématique retenue.

Il s'agira d'établir des rendez-vous réguliers avec le public autour :

- De la participation du public ciblé à la création d'une œuvre collective
- De temps d'expérimentation pour le public de la démarche de création guidée par les artistes
- D'une programmation culturelle proposée en accord avec les structures culturelles partenaires
- D'un temps de restitution du projet qui devra être accessible et visible par l'ensemble de la population du quartier
- De la découverte du travail du collectif, de rencontre et d'échange avec les artistes autour de leurs œuvres

3) Pilotage de la résidence-mission

a) Comité de pilotage

Le comité de pilotage du CLEA est composé de :

- l'Etat (de la DRAC Ile-de-France, des délégués du Préfet, le délégué académique à l'action culturelle du Rectorat de Créteil, le directeur des services départementaux de l'Education nationale)
- Est Ensemble (le Président, les élus en charge de la culture, de la politique de la ville et du renouvellement urbain, le directeur de la culture, le directeur emploi, formation, insertion et cohésion sociale ainsi que de la directrice habitat et renouvellement urbain)
- Les Villes (les maires ou élus délégués représentant la ville dans le cadre du CLEA, les directeurs de l'action culturelle, les chefs de projets politiques de la ville)
- La direction de la culture d'Est Ensemble

Le comité de pilotage veillera au bon fonctionnement du projet et validera les choix de l'équipe artistique et les propositions du comité opérationnel.

b) Comité opérationnel

Le comité opérationnel est composé des référents techniques Est Ensemble, notamment les cinémas et les équipes techniques de la direction de la culture, ainsi que des référents techniques Ville de Bagnole et Ville de Bondy.

Son rôle est d'accompagner l'équipe artistique tant dans sa phase d'appropriation du territoire que de réalisation du projet.

La direction de la culture d'Est Ensemble assure le secrétariat général de ces deux comités.



c) Calendrier

De façon concrète, l'équipe artistique est accueillie sur le territoire pour 4 mois en équivalent temps plein :

- Un mois d'appropriation du territoire permettant à l'équipe artistique de rencontrer l'ensemble des partenaires (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, travailleurs sociaux, professionnels de la culture, etc.). Ce temps, qui se déroule au **mois de février 2016**, permet également de définir avec les partenaires le calendrier d'actions et d'interventions.
- Trois mois de réalisation : mise en œuvre d'actions culturelles en direction des publics pressentis.

Le projet se déroule **du mois d'avril 2016 au mois de juillet 2016 et repose sur la pleine disponibilité de l'équipe artistique.**

La phase d'appropriation permet à l'équipe en résidence de rencontrer le réseau de partenaires afin de construire un projet global à mener sur le territoire intercommunal. Les particularités du territoire, la singularité des publics et la multiplicité des acteurs devront être prises en compte.

A l'issue de cette phase, le collectif pourra préciser, compléter ou en partie modifier sa proposition pour mieux tenir compte des enjeux du territoire. Cette nouvelle version du projet sera validée par le comité de pilotage.

La période de réalisation des actions se déroule sur trois mois continus (sauf période de congés scolaires). Durant cette phase, les actions menées avec les habitants et le réseau de partenaires prennent forme

d) Moyens alloués

La direction de la culture d'Est Ensemble assure la mise en œuvre opérationnelle du projet. Elle accompagne l'équipe artistique dans la découverte du territoire et des structures partenaires du CLEA et facilite les rencontres avec les professionnels. La direction de la culture veille aux bonnes conditions de travail et aide à la réalisation technique des présentations d'œuvres. Elle assure également la gestion administrative de la résidence.

L'équipe artistique peut montrer son travail personnel en cours, ses créations dans les structures culturelles du territoire ou des lieux non dédiés à la culture. Les modes d'exposition, de médiation, d'actions « hors les murs », de production devront être innovants et garantir l'accès à tous les habitants, notamment à ceux participant aux actions de la résidence-mission.

L'équipe artistique retenue bénéficiera d'une aide à la résidence de **20 000€**, charges sociales comprises. L'artiste choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée.

Le coût éventuel relatif à la diffusion de son œuvre est également pris en charge.

L'équipe artistique est autonome dans ses déplacements.

Les frais de déplacement du lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à la charge de l'équipe artistique.

Le Cin'Hoche, le Cinéma André Malraux et le Magic Cinéma seront les interlocuteurs et relais sur le terrain afin d'accompagner l'équipe artistique dans la mise en œuvre de son projet. Les cinémas seront mis à disposition de l'équipe artistique pour présenter leur travail.



4) Procédure à suivre pour la candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel, collectif d'artistes professionnel, français ou étranger, résidant en France.

L'équipe artistique candidate doit déjà avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'actions que représente la résidence-mission.

Le candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Le candidat doit être détenteur du permis de conduire.

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention sur le projet développé et ses enjeux
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae de chacun des membres
- Un dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- Une liste d'œuvres et travaux disponibles à des fins de diffusion, pendant, avant ou après le temps de résidence
- Un calendrier de disponibilité
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission

L'ensemble du dossier est à adresser avant **le lundi 4 janvier 2016** par envoi électronique à l'adresse suivante : lea.hachard@est-ensemble.fr

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.

En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur projet aux membres du jury la semaine du **25 au 29 janvier 2016**. Il est donc impératif que l'équipe artistique soit disponible à cette période (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Dans le cas où l'équipe artistique souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération Est Ensemble
Direction de la culture
Madame Léa Hachard
100 avenue Gaston Roussel
93232 Romainville Cedex

Pour tout renseignement, merci de contacter Léa Hachard, chargée de mission à la direction de la culture à la Communauté d'agglomération Est Ensemble : lea.hachard@est-ensemble.fr